



REGLEMENT INTERIEUR

Edition 2020

1. Conditions d'adhésion

Pour pratiquer le badminton au sein de l'association et devenir adhérent de celle-ci, l'ensemble des éléments suivants doivent être remis à l'un des membres du bureau. Si le dossier n'est pas complet, l'accès au terrain lui sera interdit jusqu'à l'obtention des pièces manquantes.

- ✓ Règlement intégral de la cotisation annuelle.
- ✓ Certificat médical et/ou questionnaire de santé dans le cas d'un renouvellement de licence.
- ✓ Fiche d'adhésion dûment remplie.
- ✓ Demande d'une nouvelle licence (ou renouvellement).
- ✓ Une enveloppe timbrée si pas d'adresse mail.

Ces éléments doivent être fournis chaque année, aucune inscription n'étant automatiquement reconduite.

2. Eléments remis

Les éléments suivants sont remis à toute personne désirant devenir membre de l'A.B.S.

- ✓ Une fiche d'adhésion à remplir et signer, par laquelle le membre fournit au bureau les renseignements jugés nécessaires par ce dernier et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur.
- ✓ Le certificat médical officiel de la fédération de non contre-indication à la pratique du badminton et questionnaire de santé.
- ✓ Formulaire de demande de licence ffbad (ou renouvellement).
- ✓ Les horaires des séances loisirs et des entraînements.

3. Règlement de la cotisation annuelle

- ✓ La cotisation annuelle doit impérativement être réglée par chèque à l'ordre de l'A.B.S.

4. Précisions d'ordre organisationnel

- ✓ Chaussures de salle obligatoire, et tenue correcte (short, tee-shirt, survêtement en cas de faible température dans le gymnase)
- ✓ En cas de suppression d'une séance, les membres sont avertis par mail.
- ✓ Les statuts de l'Association sont consultables sur simple demande auprès d'un membre du bureau ou au service associatif de la mairie.
- ✓ Toute personne étrangère au club ne pourra pas jouer sur les terrains sans l'accord exceptionnel d'un des membres du bureau et seulement après avoir rempli une décharge.

5. Assemblée Générale ordinaire

Les membres recevront une convocation à l'Assemblée Générale ordinaire au moins deux semaines avant la tenue de celle-ci et seront informés de son ordre du jour.

6. Montant de la cotisation annuelle 2020-2021

Comprend licence, assurance, fourniture des volants et filets

Enfant - 90 euros

Adulte loisirs 95 €

Adultes compétiteur 100 €

7. Licence

- ✓ Le coût de la licence est compris dans la cotisation annuelle.
- ✓ Un membre peut être adhérent de plusieurs clubs simultanément, mais ne peut être licencié que dans un seul. Pour changer le nom du club sur sa licence, le membre doit obtenir du club où il est licencié une autorisation de changement de club et soumettre à sa ligue une demande de mutation qui devra être acceptée.

8. Responsabilité

Le club décline toute responsabilité pour les incidents qui pourraient survenir en dehors des heures d'entraînements ou à l'extérieur du gymnase. Pour les adhérents mineurs, tout départ avant la fin du créneau horaire ne sera autorisé que s'il y a accord verbal ou demande écrite entre le responsable légal de cet adhérent et l'entraîneur.

Amicale Badminton Spinolienne

Mairie d'Epinau Sur Orge

8 rue de l'église

91360 Epinau Sur Orge

abs91360@gmail.com / www.amicalebadmintonspinolienneabs91.fr/

<https://www.facebook.com/AmicaleBadmintonSpinolienne/>

Déclaration à la sous préfecture de

Palaiseau :

Habilitation Jeunesse et Sport :

Numéro Siret :

N° 091 130 114 04

N° 91 S 826

N° 433 98577700013